134. February 14, 1711.[[1]](#footnote-1)

[page 1]

Copia/Secret[[2]](#footnote-2) Berne ce 14 Février 1711

Monsieur !

Par ma tres humble du 7: du courrant je me

donnaÿ l’honneur de Vous communiquer tres humblement

la copie du Recess par l’affaire des pauvres Anabaptistes

de ce Paÿs tel que la Chancellerie me lavoit fait

remettre avec la copie du Memoire que j’avois

presenté au President de la Commission établie

pour le fait de ces pauvres Gens, pour faire redresser

divers points qui s’estoient glissé dans le dit Recess

contre ce dont nous estions convenus la dite

Commission et moÿ.

Je m’estois flatté alors, que la Commission

pourroit ou voudroit peut-estre faire ces changement

de son chef, et sans avoir besoin de retourner pour

cela en Senat et dans le Conseil Souverain, mais

pour ne pas enfreindre les formalités accoutumées

il luÿ a plû de choisir ce dernier partÿ, si bien que

Samedÿ dernier l’affaire fut portée en Senat, et que

[page 2] Mecredÿ passé elle passa encore dans le Conseil

Souverain, où sur le rapport reiteré de la Commission,

de ce qui sestoit passé entre elle et moÿ au sujet des

Anabaptistes et de leur sortie du Paÿs il fut resolû,

que le premier Recess seroit biffé dans les Registres

du Conseil Souverain, et qu’on dresseroit un autre

conformement aux remarques que j’avois presenté sur

le premier, ce qui a esté executé sur le champ, si

bien que Jeudÿ matin le Secretaire de la Commission

m’apporta de la part de la ditte Commission le

nouveau Recess, dont j’ay l’honneur de joindre icÿ

tres respectueusement la Copie, et m’a prié en meme

tems de vouloir me trouver aujourd’huÿ en Chambre,

tant pour entendre la lecture du Placard de

l’Amnestie quon alloit publier, que pour estre

present à l’exhortation que la Chambre feroit

à ceux des Anabaptistes prisonniers, dont les

Cautions ont esté trouvé valables, et qu’on alloit

mettre en liberté en attendant qu’on recoive

les informations des Baillifs touchant celles des

autres, pour faire la meme chose aussÿ à leur

égard [etc.] Comme j’aÿ souhaité cela depuis longtems,

je ne manqueraÿ pas de me rendre à la dite Chambre

dès que le Courrier sera expedié, et feraÿ quant

au reste tout mon possible pour que cette affaire

soit une bonne fois achevée ; En attendant jaÿ l’honneur

déstre toujours avec un profond respect.

1. 134 This is A 1315c from the De Hoop Scheffer Inventaris. [↑](#footnote-ref-1)
2. This is in the handwriting of Johann Ludwig Runckel. [↑](#footnote-ref-2)